L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 DECEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires:
[F.] WEISSE, N. DUFOUR.
E. DUVERGER, S. HARBY.
[illegible], RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 13 DECEMBRE.

Voir le Bulletin Commercial et le [illegible] Maritime, ainsi que les annonces d'A[illegible], voir la 2me page.

MEXIQUE.

Suite des Nouvelles.

[illegible] de Mexico apportés par le Texas [illegible] parvenus qu'hier matin. Ils nous [illegible] de compléter le bulletin que renfer[mait notre] dernier numéro et dont nous avions [illegible] dans les feuilles de Vera-[Cruz].

[illegible] du ministère des finances dis[illegible] tarifs en vigueur pour le paiement [illegible] sur les effets nationaux [illegible] être appliqués jusqu'à la fin de [illegible], et suivront ainsi, de deux ans en [deux ans] à partir du 1er janvier 1855.

[illegible] de la république a ordonné que [illegible] du Mexique aux Etats Unis [illegible] de New-York à la Nouvelle-Or[léans]. M. Rafael Rafael passe à New-York [illegible] appointements de consul. M. [illegible] est nommé vice-consul à la [Nouvelle-Orléans].

[illegible] a été nommé consul d'Es[pagne à] Vera Cruz et M. Enrique Dorn, consul [illegible] de Prusse à Mazatlan.

[illegible] du ministère de fomento invite les [illegible] qui voudront affermer pour neuf an[s] [illegible] des Marie, voisines du port de [illegible] à adresser leurs propositions au dit [ministère dans] le délai de soixante jours à par[tir du illegible] novembre.

[illegible] récent ordonne la cessation de la [illegible] d'exportation dont jouissaient [les articles] suivants: chevaux, mules, taureaux, [illegible] vaches, veaux, moutons, chèvres, [illegible], viande salée de bœuf et de [illegible], jambons fumés ou salés, [illegible] de toutes sortes, laines de [illegible] de bœuf, de veau, de taureaux.

[illegible] du Mexique parlent d'une hor[rible] catastrophe arrivée sur le chemin de Pa[illegible]. Voici la relation de l'un [illegible]:

[illegible] nommé Castillon, était proprié[taire] [illegible] de charrettes entre Vera Cruz et [illegible] que les autorités du port embarque[illegible] pour les employer au service pu[blic] [illegible] de transporter, à Mexico, [une] quantité de poudre de guerre. M. Cas[tillon] [illegible] refuse à effectuer ce transport [illegible] les autorités l'auraient arrêté et in[illegible] jours de prison. M. Castillon [illegible] contrainte, et se serait mis [illegible] avec ses charrettes et leur [illegible]. En sortant de Pajarete, [illegible] des chariots aurait pris [feu] [illegible] une épouvantable ex[plosion] [illegible] onze personnes auraient [illegible] et, parmi elles, le mal[heureux] [illegible] n'aurait retrouvé [illegible] Les voyageurs [illegible] témoins de la catastro[phe] [illegible].

[illegible] à El Eco de España que [illegible] novembre, les habitans de ce port [illegible] même heure et vers le milieu [illegible] secousses répétées de trem[blement de terre] [illegible] remplit de consternation [illegible] souvenir de la [illegible] dernier. Ces secous[ses] [illegible] occasionné aucun mal[heur].

[illegible] convaincus de vol, a été exé[cuté le] [illegible] novembre. Deux voleurs de [illegible] été fusillés vers la même [illegible] Manuel Basilio Huerta a été [illegible] le 17 du mois dernier, [illegible] l'assassinat.

[illegible] du Diario oficial:
[illegible] la nouvelle ligne [illegible] par M. Albert C Ramsey, d'A[illegible], et attendant, par mer, [illegible] la Nouvelle-Orléans, [illegible].

[illegible] à Vera Cruz, en pas[sant] [illegible] traversant le fleuve Mexca[la] [illegible] par Tuxtla de [illegible], cette distance est [illegible] Les courriers qui se [illegible] au nombre de cinq: deux [illegible] et Puebla, et trois de Puebla [illegible] Directement, un courrier [illegible] la Nouvelle Orléans à San [illegible] cette route, en douze jours et [illegible].

[illegible] des faits suivants dans les journaux [illegible].

[illegible] M. Belaunzaran, ancien [illegible] nommé commandeur de [illegible] pension pour par[illegible].

[illegible] Vicente Sotomayor a été [illegible] de l'armée.

[illegible] défendu de porter les [illegible] de cette singulière pro[illegible] individus, ins[illegible] et [illegible] des vols et d'autres [illegible].

[illegible], dit le Siglo, que M. Molas, [illegible] dernière révolution à Yuca[tan] [illegible] a été livré par [illegible] qu'il aurait reçu les 500 [illegible] capture.

[illegible] la capture et l'emprison[nement] [illegible] du fameux sacristain de [illegible], qui s'était rendu [illegible] et d'une foule d'au[tres] [illegible] qu'il avait gagné [illegible] à la loterie de la Havane.

[illegible] du ministère des relations [illegible] des départements avertit [illegible] gouvernement suprême, seul, [illegible] accorder les autorisations [illegible] permises de la vente de [illegible].

Expédition de la Sonora—Invasion de La Paz.

[Un] petit nombre d'aventuriers américains, sous les ordres d'un individu nommé Walker, ont envahi la Basse Californie. Ils se sont em[parés] de la ville de La Paz et ont fait prison[niers] [illegible] commandans de la Basse Cali[fornie] [illegible] et celui qui venait le [remplacer]. L'ancien a été fait prisonnier dans [sa] maison; le nouveau, M. Ch[illegible] Ro[illegible], qui se rendait à son poste avec [illegible] état [illegible] vingtaine de soldats, des armes et [des] [munitions], a été pris en pleine mer. Le gou[verneur] [illegible] Vanez, de Mazatlan, a demandé au [commerce] un prêt de 14,000 piastres pour orga[niser] une compagnie de 200 hommes et marcher [contre] ces envahisseurs, mais le commerce a [illegible] fondant principalement sur ce que les [illegible] avait faites autrefois pour l'expé[dition] contre le gouverneur Vega, à Culiacan, [n'ont] pas encore été remboursées par le gou[vernement]. On attendait d'un jour à l'autre [à] Mazatlan, le général Yanez, nouveau gouver[neur] [illegible] arrivait avec un corps de troupes de [illegible].

[illegible] Mazatlan, à la date du 10 novem[bre]:

[illegible] une dizaine de jours, un courrier [illegible], venant de Mexico et destiné à [illegible] a apporté la nouvelle que le gouver[neur] [illegible] avait eu [illegible] officiellement, [illegible] à San Francisco, que [illegible] sans faute, se diriger sur [illegible] expédition d'aventuriers nord-[américains], dans un but criminel de pillage et [illegible]. Ordre était intimé aux autorités [illegible] de se tenir en alerte afin de les porter au [illegible] Sonora. Deux arrivages succes[sifs] [de] San Francisco, effectués le 2 et le 4 no[vembre] [illegible] sont venus confirmer la vérité et éclai[rer] [illegible] par le témoignage des jour[naux] [illegible] dont les dernières dates, pour [illegible] le 18 octobre. Ces deux arri[vages] [illegible] mexicaine Dixmerado, mouil[lée] [illegible] la barque Bahama Julia, fournirent le [illegible] navire était porteur d'une soixan[taine] de passagers, tant américains qu'étrangers. [Les] relations des journaux, entre autres le [illegible] Alta California du 18 octobre, les rap[ports] [illegible] des passagers, il paraît que la [illegible] Californie [illegible] se jouant [illegible] des autorités de San-Francisco, qui avaient arrêté [illegible] le brick anglais Arrow, sur le[quel] [illegible] un gros chiffre d'avent[uriers], [illegible] avait recueilli une partie à son bord, [illegible] dans la nuit sur Guaymas.

[illegible] la barque Carolina appar[tenant] [illegible] maison américaine de Guay[mas] [illegible] M. Robinson, dont le fils ou [illegible] arrivé sur la Julia, a ayant pas [illegible] son voyage sur la barque, où il [illegible] une invasion contraire à ses [illegible].

[illegible] donc, il ne s'agissait plus d'une [illegible] plus incrédules durent admet[tre] [illegible] expédition.

[illegible] imaginations les plus fraî[illegible] suppositions les plus étranges, [illegible] barque Carolina, on eut prévoyant [illegible] d'un port dans le port de [illegible] au pillage et à l'in[cendie] [illegible] les autres supposant une connivence [illegible] entre l'expédition et le gouvernement [illegible], dans l'intention bien arrêtée de [illegible] à Sonora contre le Mexique, pour en[suite] [illegible] annexer aux Etats-Unis, voilà la [illegible] à l'horizon. C'était le Pablo [illegible], brick goélette national, dépêché de [illegible] pour La Paz. Ce navire déclare le [illegible] dans la baie de Paz, lorsque [illegible] trouvait une lettre dans laquelle le co[illegible] conseillait de s'éloigner, parce [illegible] le risque inévitable de tomber dans [illegible] bande de pirates qui venaient [illegible] audacieusement de la ville, de [illegible] prisonnier le gouverneur, dans la maison [illegible] étaient fortifiés, et [illegible] toutes [illegible] rade.

[illegible] la Carolina, car c'est elle [illegible] de la Basse Californie [illegible] de flibustiers, débuta [illegible] dont elle reconnut la [illegible] à bord pour courir sur les goëlettes [illegible] le vent, en tirant une bordée [illegible]. Cette goëlette, selon toute pro[babilité], aura été enlevée par la Carolina; [illegible] transportait à la Basse Californie le colonel Rebolledo, avec son état major et ne vingtaine de soldats, puis des armes et des munitions. Cette capture sera d'autant plus sensible, que Rebolledo est un officier de mérite, plein de valeur, un élève des champs de bataille qui aurait, immédiatement après son arrivée, relevé par sa présence et son courage, l'esprit du pays qu'il aurait mis en état de défense. A l'heure qu'il est, donc, l'ancien et le nouveau gouverneur de la Basse Californie seraient au pouvoir des aventuriers; cette rare et bizarre coïncidence a dû paraître de bonne augure à l'expédition.

« La prise de la Paz a été précédée d'un acte de pillage commis par la Carolina à son passage au cap San Lucas. Les provisions fraîches, achetées à un nommé Richer établi dans un rancho, à ce même cap, n'auraient pas été payées; bien mieux, une baleinière appartenant à des marins de la côte et qui arrivait de Mazatlan chargée de deux barils d'eau de vie, a été positivement enlevée à son propriétaire. La relation de ces premiers faits d'armes, nous la tenons d'un baleinier chilien qui a mouillé le même jour que la Julia et qui avait touché au cap San Lucas pour y faire de l'eau.

P. S. Le retard du courrier ordinaire me permet d'ajouter quelques lignes à celles qui précèdent. Le gouverneur Valdez a demandé au commerce 14,000 piastres pour organiser un corps de 200 hommes. Dans des circonstances aussi pressantes, aussi impérieuses, il a dû être assez sensible au refus qui lui a été fait. La situation de Valdez sera d'autant plus triste, que les différentes administrations publiques, comme les douanes maritime et terrestre, le bureau des contributions, la municipalité, sont aussi pauvres que Job. D'un autre côté, je trouve bien insuffisant le nombre de 200 soldats qu'on destinerait à aller reprendre La Paz, la Basse-Californie peut être, sur 180 à 200 aventuriers bien armés, bien approvisionnés et surtout bien décidés. Pour que l'expédition puisse amener un bon résultat, elle doit se composer au moins de 400 hommes. En attendant que l'emprunt s'effectue, on se prépare aux combats. Hier, j'ai vu passer les soldats de la garnison portant chez un armurier étranger des faisceaux de vieux fusils rouillés, afin qu'il les mît en état de service. C'est, vous en conviendrez, un soin un peu tardif.

«Nous attendons, d'un jour à l'autre, l'arrivée de notre nouveau commandant, M. le général Yañez, qui a figuré dans la révolution de Jalisco, dont il a été l'un des principaux coryphées. Un corps de troupes d'environ 300 hommes le suit. Son entrée à la tête des affaires du département fera époque; autant l'administration qui va finir glisse du pouvoir avec apathie et indifférence, autant l'administration nouvelle est envieuse, dit on, de commencer avec vigueur, par quelque acte éclatant qui la recommande au pays. Le général Yañez ne pouvait pas mieux tomber, et si, comme on le dit, il a du nerf, l'occasion de se montrer est belle pour lui.

Nous lisons dans le *Trait d'Union*:

Le *Siglo* nous apprend qu'il est arrivé, d'Ures, un courrier extraordinaire avec des communications pour le gouvernement suprême, et que des lettres particulières ont été reçues jusqu'à la date du 14 novembre.—La nouvelle de l'invasion de la Paz n'était pas connue en Sonora, mais plusieurs communications officielles adressées au gouverneur de ce département par M. Guillermo Barron, vice-consul du Mexique à San Francisco, avaient successivement annoncé la saisie du brick Arrow, et le départ de la Carolina. Le *Nacional*, journal officiel de Sonora, publie ces documents officiels et y joint, à la date du 4 novembre, des extraits de tous les journaux californiens qui parlent des actes et des projets des envahisseurs.

Les vigies du port de Guaymas avaient aperçu dans le Golfe, près de l'île de San Pedro, deux navires qui, s'approchant de terre, semblaient vouloir opérer un débarquement. Ce débarquement, cependant, ne s'était pas encore effectué le 11 novembre et l'on pensait que les aventuriers attendaient qu'ils fussent en plus grand nombre. Selon les informations qui ont été reçues de Californie, ajoute le *Siglo*, l'expédition se compose d'une bande de joueurs, d'assassins et de bandits.

Le plus grand enthousiasme régnait, dans toute la Sonore, pour la défense du territoire national. M. le gouverneur Manuel Gandara, en même temps commandant général du département, avait publié, le 10, à Ures, une proclamation [illegible] articles décrétant: 1° que tous les étrangers débarqués sans autorisation des autorités locales et se réunissant en réunions armées seraient considérés et traités comme pirates; 2° que les capitaines de navires transportant des aventuriers armés, les propriétaires de ces navires, convaincus de complicité; les personnes qui entretiendraient des relations avec les envahisseurs, qui les protégeraient, les serviraient, leur vendraient ou leur achèteraient, ou leur auraient sauvé quelqu'un d'entre eux, leur serviraient de guides, leur donneraient des nouvelles ou des vivres, seraient également considérés et traités comme pirates. 3° Que tous les habitants qui se retireraient des centres de population, pour ne pas prendre les armes; ceux qui se montreraient récalcitrants dans l'accomplissement des obligations que impose la patrie, seraient considérés comme suspects et jugés militairement, la moindre peine dont ils seraient passibles étant l'incorporation dans le corps de vétérans.

Nous lisons d'un autre côté, dans l'*Universal*:

«Nous copions le passage suivant d'une lettre qui nous est écrite du Rosario, à la date du 18 novembre:

«M. Yañez est passé par ici, hier, 17 novembre, dans la matinée. Il vient de San Blas par la poste, ayant appris la nouvelle de l'invasion de la Basse Californie par les Yankees. Aujourd'hui, il doit être arrivé de bon matin dans le port de Mazatlan, tandis que la force que commande M. Valdez a dû déjà mettre à la voile. Nous verrons bientôt quel est le caractère et quelle est la décision de notre gouverneur, dans le [illegible] nous avons de fermes espérances pour le bien de nos populations.»

En Sonora, 700 hommes, appelés *les défenseurs de la patrie*, ont été dirigés sur Guaymas, et le revenu du tabac a été saisi par le gouvernement pour les besoins de la défense du territoire.

SANTA-ANNA.

Les aspirations les plus ambitieuses du chef habile qui dirige en ce moment les destinées du Mexique, viennent de se réaliser. Rappelé de l'exil par un de ces caprices populaires dont il a déjà tant de fois, en bien et en mal, éprouvé les effets, revêtu de pouvoirs souverains dont la durée était limitée à une année, il les voit maintenant prorogés indéfiniment, et de président il devient sans transition dictateur à vie. Non seulement il se trouve investi de la suprême autorité, mais il a le privilége de désigner son successeur! La nation lui livre en outre toutes les forces militaires du pays et lui décerne le grade de capitaine-général de l'armée.

Voilà donc la république supprimée de fait chez nos voisins. Il est vrai que la liberté dont ils ont joui jusqu'à présent était illusoire et qu'un odieux despotisme n'a pas un seul instant cessé de peser sur eux. A l'anarchie qui les débordait ils ont substitué le pouvoir absolu d'un homme. Ont-ils tort? Nous n'oserions l'affirmer, car pour notre part nous préférons l'oppression d'un homme à celle de cent petits chefs rivaux. Le Mexique d'ailleurs s'est montré depuis son affranchissement politique si peu propre au gouvernement populaire, que l'élévation de Santa Anna au pouvoir suprême, au mépris de la Constitution et des lois, ne causera aux Etats-Unis qu'une médiocre sensation.

Dans les nouvelles du Mexique que renfermait l'*Abeille* d'hier, on a du voir que la capitale avait adhéré au plan de Guadalajara. Ce plan est tout simplement l'acte qui proroge les pouvoirs de Santa Anna. Nous croyons devoir le reproduire à titre de document historique.

C'est le 17 novembre que le mouvement a eu lieu à Guadalajara. Voici la traduction de l'acte:

«Dans la ville de Guadalajara, le 17 novembre 1853, les soussignés, réunis dans le salon principal du palais, sous la présidence de S. E. M. le gouverneur et commandant-général du département, dans le but de rendre manifeste l'expression de leurs vœux en faveur du Gouvernement suprême actuel, pour les nobles efforts par lesquels il s'emploie, de la manière la plus sage, à régénérer et à grandir la Patrie;

« Considérant tout d'abord que les ennemis de cette dernière, qui sont en même temps ceux du repos public et des véritables progrès du pays, sans autres vues que celles de leur intérêt individuel, ne cessent de tramer des plans révolutionnaires pour subvertir tout ordre et éteindre jusqu'à l'espérance d'un avenir régénérateur, en compromettant par des moyens aussi réprouvables, l'intégrité et la nationalité de la République;

« Considérant également que les prétextes qui sont allégués pour ces machinations, et entre autres l'accomplissement des conditions du plan de Jalisco, ne sont autre chose que des motifs hypocrites et faux, puisque ce plan a été modifié par les conventions du 6 février, auxquelles la Nation a donné son appui, depuis le moment où, suivant ces modifications, S. E. M. le Président actuel a été élu et gouverne jusqu'à ce jour, avec le consentement et la soumission de la République à tous ses actes;

« Considérant encore que si, dans le court espace de six mois, de la présente administration, ces ennemis de l'ordre ont incessamment conspiré sans attendre même le délai des conventions elles-mêmes, leurs desseins ne sont évidemment pas de s'y soumettre, mais de les employer comme un instrument pour reproduire tous les maux que la nation a soufferts pendant les tristes époques des administrations antérieures, et contre lesquels elle s'est prononcée résolument et si ouvertement;

« Considérant, que si, pendant ces six mois, des progrès notables ont été faits dans l'organisation de la plus grande partie des branches administratives, le temps qui reste pour compléter l'œuvre est cependant insuffisant pour achever cette organisation, de manière que la défense soit pleinement assurée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;

« Considérant, d'autre part, qu'au moment où le gouvernement actuel s'est chargé de la direction des affaires publiques, la société se trouvait entièrement privée de tout lien d'union, divisée en partis hostiles, sans sujétion à l'autorité tombée dans le plus honteux mépris, et que dans la courte période qui s'est écoulée jusqu'à ce jour, cette autorité a recouvré sa dignité et son décorum, et que les liens d'union entre toutes les parties de la république deviennent, chaque jour plus étroits et plus forts à l'avantage évident de la communauté entière.

« Considérant, en outre, que les menaces constantes de la part des aventuriers de la nation voisine du Nord, aussi bien que celles des barbares de la frontière exigent, pour la défense convenable et l'intégrité du territoire national, que le pouvoir public soit, chaque jour, plus énergique et plus fort, pour résister facilement à ces agressions de l'un et de l'autre ennemi;

« Considérant, enfin, que toutes les classes utiles et respectables de la société qui constituent le peuple mexicain, détestent tout principe de démembrement du pouvoir public, comme contraire à leurs habitudes civiles et à leurs traditions religieuses, comme la source d'une anarchie et d'une faiblesse constantes, ainsi qu'on l'a pu voir avec l'invasion étrangère de 1847, et comme l'origine de la ruine certaine de l'indépendance nationale; que, par cet unique motif, se détruisent non seulement les libertés, mais encore tout sentiment de patriotisme, à la place duquel on voit surgir les factions, les partis politiques, origine de la dégénération de la patrie, à laquelle arrivent les peuples, [illegible];

«Par toutes ces causes, et par les autres motifs si bien connus de la nation et qu'il serait inutile d'énumérer,—les soussignés, animés des plus purs sentiments de véritable patriotisme et de reconnaissance à l'égard de l'illustre chef actuel de ladite nation, à l'égard de ses dignes ministres et de son Conseil d'Etat, pour leurs sacrifices et leurs sollicitudes incessantes fructueux; et persuadés qu'en continuant ainsi, la République atteindra très promptement des jours de bonheur solide et positif, et de paix ferme et durable, pour ne pas démériter du rang de nation civilisée et puissante,—ont résolu d'adresser la présente invitation à toutes les autorités publiques des départements et districts, pour qu'elles veuillent bien appuyer par leur vote respectable, de la manière la moins équivoque et la plus manifeste, les articles suivants:

« 1° Il est déclaré que le terme d'un an désigné par les conventions du 6 février dernier n'étant pas suffisant pour le règlement complet de toutes les branches de l'administration nationale, ce terme est prorogé pour tout le temps qui sera nécessaire, au jugement de S. E. le Président actuel de la République, M. le général Antonio Lopez de Santa Anna;

« 2° A cet effet, ledit S. E. M. le Président est investi de la plénitude des facultés qu'il a exercées jusqu'à ce jour;

« 3° Pour le cas de mort ou de tout autre empêchement qui pourrait rendre inhabile, moralement ou physiquement, l'illustre chef actuel de la nation, ce dernier aura soin de choisir la personne qu'il croira digne de le remplacer, et de la désigner sous un pli fermé et scellé qui sera déposé au ministère des relations, avec les formalités et les sécurités convenables;

« 4° Vu les mérites nombreux et très distingués et les services éminents de la même Excellence, M. le Président, il est proclamé, malgré la résistance qu'il a opposée à une autre époque, investi de l'emploi militaire, que lui seul obtiendra, de CAPITAINE GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE, avec les honneurs et prééminences attachés à ce titre, conformément au décret du 11 avril dernier, et avec la modification y énoncée;

« 5° Il sera remis un exemplaire de la présente manifestation à ladite Excel. M. le Président de la République, par l'intermédiaire d'une commission spéciale du département, pour le solliciter de cette élection spontanée des populations qui y ont adhéré, et pour le supplier de l'accepter comme un tribut légitime et comme un juste hommage, en raison des services honorables, constants et distingués qu'il a rendus à la Patrie.»

Le plan de Guadalajara porte soixante-onze signatures à la tête desquelles figure le nom de M. Jose Maria de Ortega, gouverneur et commandant-général du département de Jalisco. Le 18 novembre, M. Ortega publiait deux proclamations, l'une adressée aux habitants de Jalisco, l'autre aux troupes sous ses ordres. Chacune de ces proclamations se rattache bien entendu au pronunciamiento du 17.

Les adhésions vont maintenant se succéder rapidement et nous nous attendons à voir tous les Etats mexicains, sans exception, accepter le plan de Guadalajara. Guanajuato, Queretaro, Puebla, Toluca, Aguascalientes, Leon, San Miguel de Allende, Silao, San Luis Potosi, Morelia, Mineral de la Luz, Tlalpan, Vera Cruz, Jalapa et bien d'autres villes ont déjà voté dans le même sens que Guadalajara. La capitale elle-même, nous l'avons dit hier, s'est prononcée le 1er décembre pour l'acceptation par l'organe des autorités civiles et militaires. M. Miguel Maria Azcarate, chef de l'ayuntamiento, s'est rendu au palais pour féliciter Santa-Anna et lui remettre l'acte qui venait d'être signé. A la harangue de M. Azcarate, le dictateur a répondu de la manière suivante:

«La manifestation qui m'est faite, par l'organe de V. S., au nom de l'E. ayuntamiento des autorités et des habitants de cette capitale, est le témoignage le plus agréable à mon cœur qui puisse payer mes sacrifices; je ne les ai jamais épargnés en faveur de ma patrie, même quand on s'agi d'autre façon, à mon égard. Cela doit persuader, non seulement cette capitale, mais encore la nation entière, que ma consécration à son service ne peut plus reconnaître de limites, aujourd'hui surtout, que mes convictions sont identifiées avec ses plus précieux intérêts.

«Que V. S. veuille bien en informer l'E. ayuntamiento, les autorités et autres personnes qui m'ont honoré de ce vote de confiance auquel je saurai répondre avec toute l'effusion de ma gratitude et de ma constante reconnaissance.»

Les actes d'adhésion de Mexico, comme ceux qui arrivaient des autres points de la République, ont été remis au conseil d'Etat, pour qu'il prenne, sur ce grave sujet, telle décision qui lui conviendra. «Dans peu de jours, dit un journal de Mexico, cette décision sera connue, mais dès aujourd'hui nous pouvons à coup sûr considérer les facultés extraordinaires de *M. le capitaine général* Antonio Lopez de Santa-Anna comme indéfiniment prorogées.»

Puebla, dans son acte d'adhésion a proposé de substituer au titre de président que conserve Santa Anna celui-ci: *Grand Electeur du Mexique, Grand Amiral, Maréchal-Général des armées mexicaines et Altesse Sérénissime.* Ma foi! ce titre ne fait rien au pouvoir, et Santa-Anna en continuant à s'appeler président n'en sera pas moins dictateur et autocrate. Le Mexique s'est donné un chef suprême; son gouvernement a beaucoup plus d'analogie avec celui de la Russie qu'avec le nôtre. Si cette nouvelle forme politique est du goût de nos voisins nous n'avons pas le plus petit mot à dire. Nous les croyons d'ailleurs fatigués de l'épouvantable anarchie à laquelle ils ont été si longtemps en proie.

AUX NÉGOCIANS ET IMPORTEURS.—Nous appelons l'attention toute particulière des négocians et importeurs sur l'avis que publie plus loin le consul de France. Les importeurs de pianos français, instruments de musique, &c, sont invités à se rendre dans les bureaux du consulat demain, mercredi, à 10 heures du matin; les pharmaciens et importeurs de médicaments, etc, le même jour, à midi; les horlogers, importeurs de bijouterie française, etc, le même jour, à cinq heures et demie de l'après midi. Les importeurs d'articles de Paris, parfumerie, nouveautés, meubles, etc., importeurs de marchandises sèches à 6 heures du soir.

BANQUE DES CITOYENS.—Le troisième versement de 25 pour cent sur le capital actif de la Banque des Citoyens est payable jeudi prochain, 15 du courant, aux bureaux de la Banque, au coin des rues Douane et Royale. Voir aux avis.

COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS.—On sait déjà que la Cour Suprême des Etats-Unis s'est réunie à Washington le 5 de ce mois, en même temps que le Congrès. Les huit juges étaient présens, à savoir: MM. Taney, président du tribunal, McLean, Wayne, Nelson, Grier, Curtis, Catron et Campbell. La Cour s'est ajournée peu après son ouverture et les juges sont allés rendre hommage au président.

LA MALLE.—La malle s'est bornée hier à nous transmettre des journaux de Baltimore et des Etats situés au sud de cette ville. Rien de Philadelphie, de New-York et de Boston.

AMÉLIORATION DU BAYOU GROSSE TETE.—La *Sentinelle* d'Iberville annonce que le capitaine Johnston, du steamer *Alice Glaze*, doit engager des travailleurs pour nettoyer le lit du bayou Grosse Tete. Le capitaine Johnston va exécuter cet important travail à ses propres frais. Nous espérons que les planteurs trouveront un moyen quelconque de l'indemniser.

VERMONT.—La Législature du Vermont s'est ajournée sans avoir élu un Sénateur au Congrès des Etats-Unis.

ALABAMA.—La Législature de l'Alabama a élu M. P. M. Benham secrétaire d'Etat.

REUNION DU CONGRES.

L'ouverture du Congrès est toujours un événement. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache au message présidentiel, tant d'ambitions rivales sont en présence, tant d'intrigues se croisent et s'entremêlent, tant d'élémens disparates se trouvent aux prises, que les Chambres offrent ce jour-là une singulière physionomie.

Voici la composition du trente-troisième Congrès qui vient de se réunir. Nous commencerons par le Sénat, en faisant seulement observer qu'il existe en ce moment quatre vacances pour les Etats du Maine, du Vermont, du Mississipi et de la Caroline du Nord:

ALABAMA—Benjamin Fitzpatrick, C C Clay.
ARKANSAS—Robert W Johnson, W K Sebastian.
CONNECTICUT—Truman Smith, Isaac Toucey.
CALIFORNIE—William M Gwin, John B Weller.
DELAWARE—James A Bayard, John M Clayton.
FLORIDE—Jackson Morton, Stephen R Mallory.
GEORGIE—William C Dawson, Robert Toombs.
INDIANA—John Petit, Jesse D Bright.
ILLINOIS—James Shields, Stephen A Douglas.
IOWA—Augustus C Dodge, George W Jones.
KENTUCKY—Archibald Dixon, John B Thompson.
LOUISIANE—John Slidell, J P Benjamin.
MAINE—Hannibal Hamlin, (vacance.)
MASSACHUSETTS—Charles Sumner, Edward Everett.
MARYLAND—James A Pearce, Thomas G Pratt.
MISSISSIPI—Stephen Adams (vacance.)
MICHIGAN—Lewis Cass, Charles E Stuart.
MISSOURI—David C Atchison, Henry S Geyer.
NEW-HAMPSHIRE—Moses Norris, Jr, Jared W Williams.
NEW-YORK—W H Seward, Hamilton Fish.
NEW-JERSEY—John R Thompson, Wm Wright.
CAROLINE DU NORD—George E Badger, (vacance.)
OHIO—Salmon P Chase, Benjamin F Wade.
PENNSYLVANIE—James Cooper, Richard Brodhead.
RHODE ISLAND—Charles T James, Phillip Allen.
CAROLINE DU SUD—A P Butler, Josiah J Evans.
TENNESSEE—James C Jones, John Bell.
TEXAS—Thomas J Rusk, Sam Houston.
VERMONT—(Vacance). Solomon Foot.
VIRGINIE—James M Mason, R M T Hunter.
WISCONSIN—Isaac P Walker, Henry Dodge.

Nous allons maintenant donner la liste des représentants:

[IOWA]—John P Cook, Bernard Henn.
[MISSOURI]—John G Miller, Mordecai Oliver, [illegible] Caruthers, John S Lindley, Thomas H Benton, Alfred W Lamb, John S Phelps.
VERMONT—James Meacham, Andrew Tracy, Alvah Sabin.
MAINE—E Wilder Farley, Samuel P Benson, Israel Washburn jr, Moses McDonald, Samuel Mayall, T J D Fuller.
FLORIDE—Augustus E Maxwell.
PENNSYLVANIE—J R Chandler, W Everhart, I E Hiester, H Middleswarth, S L Russell, J McCulloch, David Ritchie, Thomas M Howe, John Dick, T B Florence, J Robbins jr, W H Witte, John McNair, S A Bridges, H A Muhlenberg, C M Straub, H B Wright, Asa Packer, G A Grow, James Gamble, W H Kurtz, Augustus Drum, J L Dawson, Michael C Trout, C B Curtis.
OHIO—J S Harrison, L D Campbell, Aaron Harlan, M B Corwin, J L Taylor, Wm R Sapp, Edward Ball, Edward Wade, David T Disney, M H Nichols, A P Edgerton, Andrew Ellison, F W Green, Thos. Ritchey, Elson B Olds, Wm D Lindsley, H H Johnson, Wilson Shannon, George Bliss, Andrew Stewart, J R Giddings.
INDIANA—Samuel Parker, Smith Miller, W H English, Cyrus L Dunham, James H Lane, Thos A Hendricks, John G Davis, Daniel Mace, Norman Eddy, Eb. E Chamberlain, Andw. J Harlan.
NEW-JERSEY—Alex C Pennington, Nat. T Stratton, Charles Skelton, Samuel Lilly, George Vail.
MASSACHUSETTS—Zeno Scudder, L Crocker, J Wiley, Edmunds, Samuel H Walley, William Appleton, Charles W Upham, Tappan Wentworth, Edward Dickinson, John G Goodrich, Nathaniel P Banks jr., Alex de Witt.
WISCONSIN—Daniel Wells, Benj. C Eastman, John B Macy.
NEW-YORK—Russel Sage, Geo. A Simmons, Geo. W Chase, Orsamus B Mattison, Henry Bennett, Edwin B Morgan, David Carpenter, Benj. Pringle, Ind. Thomas T Flagler, Solomon G Haven, James Maurice, Thomas W Cumming, Hiram Walbridge, Mike Walsh, Wm M Tweed, John Wheeler, Wm A Walker, Francis B Cutting, Jared V Peck, Wm Murray, Thomas R Westbrook, Gilbert Dean, Rufus W Peckham, Charles Hughes, Bishop Perkins, Peter Rowe, Caleb Lyon, Daniel T Jones, Andrew Oliver, John J Taylor, George Hastings, Reuben E Fenton, Gerrit Smith.
DELAWARE—George R Riddle.
MICHIGAN—David Stuart, David A Noble, Samuel Clark, Hector L. Stevens.
ILLINOIS—E B Washburne, J C Norton, James Knox, Richard Yates, John Wentworth, W A Richardson, James C Allen, Wm. H. Bissell, Willis Allen.
CALIFORNIE—J A M'Dougall, Marcus C Latham.
NEW-HAMPSHIRE—G W Kittredge, G W Morrison, Harry Hibbard.
CAROLINE DU SUD—John McQueen, William Aiken, L M Keitt, P S Brooks, J L Orr, W W Boyce.
CONNECTICUT—James T Pratt, Colin M Ingersoll, Nathan Belcher, Origen S Seymour.
RHODE-ISLAND—Thomas Davis, Benj. B Thurston.
TEXAS—Geo. W. Smythe, Peter H. Bell.
VIRGINIE—Thomas H Bayley, J M Millson, John S Caskie, Wm O Goode, Thomas S Bocock, Paulus Powell, William Smith, Charles F Faulkner, Henry A Edmondson, John Letcher, Z. Kidwell, J F Snodgrass, Fayette McMullen.
CAROLINE DU NORD.—Sion H Rogers, John Kerr, R C Puryear, Thos L Clingman, H M Shaw, Thomas Ruffin, Wm S Ashe, Burton S Craige.
ALABAMA—James Abercrombie, P Phillips, S W Harris, W R Smith, G S Houston, W R W Cobb, J F Dowdell.
KENTUCKY—Benj Edwards Grey, Presley Ewing, Clement S Hill, William Preston, Leander M Cox, Lynn Boyd, James S Chrisman, John M Elliot, J C Breckenridge, Richard H Stanton.
TENNESSEE—Wm Cullom, Charles Ready, —— Bugg, Felix K Zollikofer, Emerson Etheridge, Brookins Campbell, William W Churchwell, Samuel A Smith, Geo W Jones, Frederick P Stanton.
MARYLAND—John R Franklin, A R Sollers, Joshua Vansant, Henry May, Wm T Hamilton.
LOUISIANE—John B Smith, T G Hunt, William Dunbar, John Perkins, jr.
ARKANSAS—A B Greenwood, E A Warren.
GEORGIE—David A Reese, Alexander A Stephens, James L Seward, Alfred H Colquitt, David J Bailey, Wm B W Dent, Elijah W Chastain, Junius Hilyer.
MISSISSIPPI—Daniel B Wright, William S Barry, O R Singleton, Wiley P Harris, William Barksdale.

La Chambre compte en outre cinq délégués dans son sein. Ils y représentent les cinq territoires de l'Union. Un de ces délégués, Don Jose Manuel Galligos (du Nouveau Mexique) ne sait pas un mot d'anglais.

En résumé, le Sénat se compose de 19 whigs et de 39 démocrates; la Chambre de 72 whigs, 159 démocrates et 3 abolitionistes.

La première séance du 33e Congrès a eu lieu le 5 décembre. Elle n'offre rien de remarquable. Le Sénat s'est réuni à midi et demi et a été appelé à l'ordre par M. Atchison. Les lettres de créance de plusieurs sénateurs récemment élus ont été présentées. M. Slidell n'avait pas encore reçu les siennes, mais sur la proposition de M. Benjamin il a prêté serment et est allé occuper le siége laissé vacant par la démission de M. Soulé. Sept ou huit sénateurs ont lu les titres de divers projets de loi qu'ils se proposent de présenter. M. Seward a présenté une résolution invitant le président à communiquer au Sénat, s'il ne croit pas cette révélation incompatible avec le bien de l'Union, toute correspondance qui aurait été échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et Sa Majesté le roi des Iles Sandwich. M. Gwin observant que le nom de Sa Majesté Hawaïenne ne figurait pas dans la résolution, a demandé à M. Seward s'il ne savait pas épeler ce royal nom. L'interpellation du sénateur de la Californie a mis ses collègues de belle humeur, et la majorité pensant avoir assez fait ce jour-là pour le bien du pays, s'est empressée de voter l'ajournement.

La Chambre des Représentans a été appelée à l'ordre vers midi par le greffier M. Forney. Deux cent dix sept membres étaient présents. Sur la proposition de M. Olds, l'élection du *Speaker* a eu lieu de vive voix, et la majorité—nos lecteurs le savent déjà—s'est prononcée en faveur de M. Lynn Boyd, du Kentucky. Celui-ci est allé immédiatement prendre possession du fauteuil de la présidence et a remercié la Chambre dans les termes suivants:

«Messieurs de la Chambre des Représentans.

«Vous venez de me manifester, par le vote que vous m'avez donné, une confiance et un respect qui me touchent profondément, et je vous prie d'agréer à votre tour l'expression de ma vive gratitude. Plein de foi dans votre coopération qui seule peut assurer le succès de mes efforts, et animé du désir le plus sincère que j'ai de maintenir l'ordre et la bonne harmonie dans cette Assemblée en mettant fidèlement à exécution le règlement, je n'éprouve, en acceptant la charge que vous m'avez confiée, d'autre sentiment que celui d'une impartiale justice et du bien du pays.»

La Chambre a nommé ensuite ses officiers, puis s'est ajournée.

CONSEIL DES ASSISTANS ALDERMEN.

Le Conseil des Assistans Aldermen s'est réuni hier soir. M. Dalton occupe le fauteuil.

Le maire transmet un message renfermant une lettre de M. E. Beebe, qui réclame $4000, montant des dommages que lui a occasionnés l'éboulement.

Le secrétaire lit une lettre de MM. C. Roselius et Gould, réclamant, au nom des propriétaires du Delta, une somme de $18,704 90, pour impressions. La lettre est référée au comité judiciaire.

La résolution pour l'élection du juge de la Première Cour de District, en remplacement de l'hon. J C Larue, démissionnaire, est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Lettre du commissaire des rues relativement au coût des réparations à faire aux rues. Référée au comité des rues et débarcadères.

Résolution permettant au wharfinger du Premier District de prendre un commis. Après une discussion animée, la même permission est accordée au wharfinger du deuxième district et la résolution est adoptée.

Résolution pour la construction de wharfs dans le Quatrième District—Adoptée.

Résolution pour l'ouverture de la rue Villeré—Adoptée.

Résolution pour la mise en [accusation] des recorders ou autres officiers de la ville qui se seraient appropriés les fonds publics—M. Beauregard s'oppose vivement à ce que les recorders soient mis en accusation—MM. Latour et Gillmore combattent cette opinion. Le Conseil adopte enfin une résolution déclarant que, dans dix jours, à partir de cette date, le Contrôleur instituera un procès aux officiers qui ont détourné les fonds publics.

Le Conseil renvoie à la séance prochaine une résolution relative à l'établissement d'un bureau de santé.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

UN HOMME DANGEREUX.—Samuel Hoey comparaissait, hier matin, devant le recorder Winter, pour s'être élancé, un couteau à la main, sur Patrick Hogan, sans que celui-ci lui eût offert la moindre provocation. Hoey a été condamné à une amende de vingt piastres et envoyé devant le juge Larue.

SOMMEIL INTERROMPU.—Un jeune garçon du nom de McClusky dormait profondément sur un des bancs de la place Lafayette. L'homme de garde Mullon, qui a horreur des vagabonds, s'approcha de Mac et lui mit, sans façon, la main au collet. Mac se réveilla furieux, [illegible].

ARRESTATIONS.—James Stamp et sa femme ont été arrêtés pour avoir troublé la paix de la rue Poydras.

Charles Watson dit Humphrey et Charles Davis, deux des nombreux individus suspects dont notre ville est infestée.

Peter Norton, pour avoir battu sa femme et mis sa robe en lambeaux.

Michael Mooney, homme à l'humeur belliqueuse, pour avoir voulu porter un coup de poignard à Peter Harmond, dans la rue St-Pierre.

Michael Higgins, pour avoir proféré des menaces contre l'homme de garde de la rue [illegible].

Deuxième District.

AFFAIRE [illegible].—Francis Norris, le malheureux qui a tué M. Dempsey par accident, s'est constitué hier prisonnier entre les mains de la police du Deuxième District. Norris a versé d'abondantes larmes pendant qu'on le conduisait en prison. [illegible] involontairement coupable.

La police a fait les arrestations suivantes:

Mme Sullivan que son mari accuse de vol.

L'esclave William, appartenant à M. Dempsey, pour avoir commis une tentative de meurtre sur sa femme. William aurait bien certainement mis son projet à exécution sans la prompte intervention de la police.

James Bangs, pour avoir donné un charivari à une dame qui demeure dans la rue de la Levée.

[illegible] pour s'être battu dans la rue de la Levée.

[illegible] DES LIVRES.

[illegible] seront vendus [illegible] à l'Académie de [illegible], No 102, rue du Canal. [illegible]

[illegible] VINCENT & Co, [illegible] vendront aujourd'hui, à 10 heures, [illegible] une grande quantité de marchandises [illegible]. Voir l'annonce.

SOCIETE FRANÇAISE DE JEFFERSON.

Samedi, 10 décembre 1853, la "Société Française d'Assistance mutuelle de Jefferson" a célébré son second anniversaire. A 4 heures de l'après midi les sociétaires se sont formés en procession et le cortége a parcouru les rues principales de Lafayette et de la ville de Jefferson. En tête de la colonne, immédiatement après les musiciens, figuraient les membres du Conseil d'administration, puis venaient les drapeaux américain et français dont les plis se confondaient comme symbole de la sympathie des cœurs. Venaient ensuite les nombreux sociétaires, puis la voiture du Président fermait le cortége. A côté de ce dernier on remarquait MM. Blineau et Lemoine, Président et Vice-Président de la Société Française de la Nlle-Orléans. Des airs nationaux également chers à l'Amérique et à la France, donnaient à tout cet ensemble, d'ailleurs régulièrement dirigé, une grande animation et une imposante solennité.

A 6 heures le cortége s'est réuni à la maison X. Bernard pour le souper. La plus grande gaîté et la plus parfaite harmonie n'ont pas cessé de régner pendant tout le repas. Des toasts nombreux ont été portés, puis il a été annoncé que M. Oscar Dugué, à la requête du conseil d'administration, allait adresser un discours à l'assemblée. Nous avons pu nous procurer ce discours qui respire les plus nobles sentiments et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en lui donnant place dans nos colonnes. Inutile de dire que l'orateur a été à plusieurs reprises interrompu par les chaleureux applaudissements de l'auditoire.

Voici le discours de M. Dugué:

Pourquoi, messieurs, sommes-nous réunis autour de cette table? Est-ce pour le seul plaisir de faire un bon repas ou de boire et de trinquer ensemble? Non, une pensée plus grave a présidé à l'appel qui nous amène ici. Ceci n'est pas un simple festin; c'est un banquet fraternel. Nous y venons moins pour nous divertir que pour nous féliciter mutuellement, moins pour nous livrer à une joie bruyante et vaine que pour sympathiser, comme il convient à des hommes sages et calmes, dans l'effusion sincère de nos sentiments élevés.

En cette occasion, peut-être n'est-il pas hors de propos, messieurs, que nous remontions au principe qui nous a rapprochés et que nous [illegible] un moment sur les conséquences heureuses de ce principe.

Dans quel but, messieurs, l'homme a-t-il été mis sur la terre? Tous les cœurs répondent que c'est pour y jouir de la plus grande somme possible de bonheur. Oui, c'est pour le bonheur que nous vivons tous. Et en cela nous obéissons à une loi qui gouverne tous les êtres de la création. Depuis l'insecte imperceptible qui tire du sein de la fleur la goutte d'eau nécessaire à sa rapide existence, jusqu'au lion, roi des forêts, qui déchire sa proie, ou appelle en rugissant sa compagne ardente et jalouse; depuis l'agneau timide qui broute l'herbe au penchant des vertes collines, jusqu'au [illegible] qui gémit sous le feuillage et à l'aigle puissant qui plane majestueux dans l'espace immense: tout ce qui se meut, tout ce qui a vie dans la nature tend à la satisfaction de ce besoin universel de bien-être. Peut-être même les objets en apparence inanimés, peut-être l'humble plante ainsi que le globe énorme, peut-être le grain de sable que nous foulons avec nos pieds, aussi bien que les astres radieux qui roulent sur nos têtes, sont-ils pareillement soumis à cette impulsion invincible et éternelle; et peut-être est-ce à l'infaillibilité de ce moteur secret que sont dus l'ordre admirable et la conservation si merveilleuse du monde créé. L'homme, le plus beau des ouvrages du Créateur, en subissant la loi qui leur est commune à tous, conserve cependant le noble privilége d'exercer [illegible] le bonheur; mais Dieu lui a donné des facultés à l'aide desquelles il peut tendre approximativement à son but et [illegible].

Or, messieurs, l'homme, ainsi chargé de son [illegible] bonheur, a devant lui deux [illegible] dont il est laissé libre de choisir l'une ou l'autre. La première est la route du mal, la seconde celle du bien. Celle-ci est pénible, ardue, mais glorieuse, et conduit à la bonne conscience et à la paix de l'âme; l'autre semble plus douce, plus agréable, mais au milieu des roses qui la parsèment se cachent des épines [illegible] le pied des insensés qui la parcourent, et un jour elle conduit au remords, à la honte, au désespoir. [illegible]

Le bien, donc, le bien! voilà ce qu'il faut que nous fassions. Mais c'est là, dira-t-on, un précepte qui, bien que vrai, est trop général et trop vague. La raison et la conscience disent assez que l'homme est obligé à la vertu, mais qu'il s'agit de savoir c'est en quoi consiste cette vertu.

Messieurs, il n'y a qu'une réponse à cette question. Demandez à la Religion, demandez à la vraie philosophie, demandez à la sagesse politique: elles vous diront d'une voix unanime: Le bien, la vertu consiste dans le sacrifice!

Ce mot, j'en ai la conviction, a résonné au fond de vos cœurs. [illegible]

[illegible]

Si donc il est vrai que le bonheur n'est réalisable que par la vertu, il ne l'est pas moins que la vertu n'est que dans un certain degré d'abnégation [illegible].

Maintenant, messieurs, le sacrifice lui-même, la manière de le pratiquer est elle indifférente, et s'agit-il de donner seulement, on n'a l'on donne, en donnant, d'autant plus de mérite que l'on donne avec plus d'efficacité. Oui, sans doute, il faut donner de la façon la plus propre à opérer le plus de bien.

Eh bien, messieurs, supposons que chacun de nous, s'isolant des autres pour agir, se proposât en particulier la vertu de charité. Seuls, livrés à lui-même, à la faiblesse de ses moyens individuels, croyez-vous qu'il fût capable de faire tout le bien qu'il voudrait? [illegible]

[illegible]

Le bien, la vertu active et efficace est donc difficile, souvent même impossible à l'individu, à l'homme séparé et dont l'action s'exerce isolément.

Mais à ces inconvénients, messieurs, n'y a-t-il aucun remède? Oui, Dieu merci! il y en a un, et ce remède, c'est l'association. L'association! idée grande, féconde, glorieuse, qui nous a réunis en faisceau et qui nous appelle à fraterniser aujourd'hui. Oh! mes amis, savez-vous rien de plus propre à réjouir l'âme que l'opportunité offerte à quiconque se voit admis dans nos rangs de réaliser à la fois les calculs les plus sages de l'esprit et les vœux les plus nobles du cœur de l'homme? Dans l'association, messieurs, toutes les forces se combinent en une force unique. Les idées, rayons de lumière, convergent vers un foyer commun; le but est le même pour tous; la volonté appuie la volonté; l'effort aide l'effort: tout se tient, tout s'enchaîne, tout progresse, et l'ordre, la beauté, la puissance sous le résultat d'une admirable harmonie. En s'associant pour faire le bien, non seulement chacun au fait sa part, et d'une manière judicieuse, proportionnée, efficace; mais, en outre, tant, comme nous, que l'assistance soit mutuelle, que les premiers, sinon les seuls, à profiter des bienfaits de l'association, seront les sociétaires eux-mêmes, leurs femmes ou leurs enfants. L'on fait disparaître encore le douloureux inconvénient de voir le pauvre ou le dépouillé imprudemment lui-même pour soulager ses semblables, ou être privé de la douce satisfaction de faire, lui aussi, quelque bien. Ainsi le bienfait de chacun à tous retourne de tous à chacun; comme la goutte de rosée qui chaque feuille de l'arbre laisse tomber sur les racines maternelles retourne à la feuille elle-même en lui apportant et la sève et la vie.

En outre, messieurs, et ce n'est point sans doute un des moins admirables résultats de l'association, un niveau réel s'établit entre tous les membres par la contribution égale que chacun est appelé à payer. Dans le monde, en dehors de l'association, celui qui donne peut être tenté de s'enorgueillir de sa position de supériorité, celui qui reçoit peut se sentir humilié. Loin ici rien de semblable. La Société d'assistance mutuelle est un creuset où l'homme en passant s'épure et se revêt de la dignité qui lui convient. Chacun y devient véritablement l'égal de ses frères, et il n'y a de différence possible entre eux que dans le degré d'amour dont les cœurs sont réciproquement animés. [illegible]

Pour ne parler que des résultats généraux de l'association, c'est peut-être le seul moyen qui soit laissé aux hommes de résister aux [illegible] dans notre siècle. Les gouvernements despotiques en Europe font aux associations une guerre acharnée, parce qu'ils savent bien que, dès que les hommes s'associent, les tyrans doivent trembler. Aujourd'hui, de reste, le monde entier est enveloppé dans un réseau d'associations, [illegible].

Mais, messieurs, je ne veux point m'étendre sur tous les avantages de l'association. Je serais infini. Et qu'ai-je besoin de rien ajouter à l'idée que vous en avez vous-mêmes? Il y a un fait qui parle assez haut, et qui se passe de commentaire. A peine cette société a-t-elle deux années d'existence, et déjà elle compte plus de trois cents membres actifs, et tous les jours de nouveaux aspirants viennent frapper à sa porte! Un tel résultat, messieurs, témoigne en même temps, et de la noblesse et de l'utilité pratique de l'institution, et de l'intelligence et du dévouement de ceux qui s'en sont faits les soutiens.

[illegible] Oh!

[Ads and dispatches]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES.

Transmises à l'Abeille.

Nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes.

ARRIVEE DE L'ARCTIC.

Pas de changement sur les cotons—Baisse sur les céréales.

New-York, 11 décembre.

Le steamer Arctic est arrivé de Liverpool, d'où il est parti le 30 novembre. [illegible]

[illegible] — 8 à 8½ [illegible].

NOUVELLES GENERALES.

La question d'Orient.—Il ne s'était passé aucun événement important sur les bords du Danube. [illegible]

[illegible] la France et l'Angleterre [illegible] de la Turquie.

[illegible] a été envoyé en Hongrie une grande partie de leurs armées.

Angleterre.—Le Parlement a été prorogé au 5 janvier.

Indes Orientales.—Les dernières nouvelles reçues des Indes Orientales donnent que Dost Mahomet, [illegible], sont appelés à la Russie.

Chine.—Les insurgés en Chine sont partout victorieux. On parlait de l'invasion des Turcmans.

[illegible] et le duc d'Albe.

New-York, 11 décembre.

[illegible]

Nouvelles Additionnelles par l'Arctic.

Affaires d'Orient.—New-York, 11 décembre.—[illegible]

Le Nouveau Traité.—[illegible]

Troubles en Allemagne.—[illegible]

Flotte Anglaise.—[illegible]

Travaux du Congrès.

Washington, 12 décembre.—[illegible]

Steamer de la Californie.

New-York, 12 décembre.—[illegible]

Le steamer Humboldt.

New-York, 11 décembre.—[illegible]

Marché au coton de New-York.

New-York, 11 décembre.—[illegible]

Marché de l'Ohio.

[illegible]

Expédition du Japon.

[illegible]

AVIS.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

10 décembre 1853.

Le troisième versement de 25 pour cent sur le capital [illegible] devra être payé à la Banque jeudi, 15 du [courant]. EUG ROUSSEAU, Caissier.

Vermifuge de McLane.

[illegible]

A vendre par BOUVIL & MEAD, 111, rue de Chartres.

REVALENTA ARABICA, De Barry Du Barry & Co., à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

[illegible] MERCREDI, 14 DU COURANT, [illegible]

AVIS.

Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1853.

[illegible] JAMES ROBB, [illegible].

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1853.

Conformément à la Charte de cette Compagnie, [illegible]. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Mme LUSSAN,

Rue Royale, No 182, près l'encoignure Conti.

Prévient sa clientèle et le public en général qu'elle vient de recevoir [illegible].

Costumes pour bals parés, &c.

[illegible]

Voiture de chasse à vendre.

Une jolie voiture de chasse à deux places, [illegible].

Sirop de dentition du Docteur Delabarre.

[illegible]

SALSEPAREILLE—[illegible]. F. TIO, 28, rue St-Anne.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible]. DELVAILLE & MORENO.

[illegible] THOMAS PINET & Co.

PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis.

ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

Fne DE FUENTES & Co., 38, Vieille Levée.

LABATA, GANDOLFO & Co.

HENRY VALATON.

[illegible]

Banque des Citoyens.

Nlle-Orléans, 29 novembre 1853.

[illegible] Par ordre de la Direction. EUG. ROUSSEAU, Caissier.

BANQUE D'ECHANGE DE HORACE BEAN & Co.

28, rue du Camp.

Nlle-Orléans, 29 novembre 1853.

CONDITIONS:

1° Toutes les collections en ville seront faites gratis.

2° Il sera alloué un intérêt de cinq pour cent l'an sur toutes sommes déposées, lequel intérêt sera payable sur les balances [illegible].

3° Il sera alloué un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts en certificats en [illegible].

4° Il sera prêté de l'argent à courte vue, moyennant sécurité collatérale.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

La Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, offre de vendre [illegible].

JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1853.

[illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

A LOUER à partir du 15 courant—Le LOCAL maintenant occupé par la Compagnie d'Assurance des Négociants, rue Royale, entre Canal et Bienville. [illegible]

PAS DE LOTERIE !!

LA MAISON VICTOR HEBERT & Cie.

[illegible]

L'AVANTAGE SUIVANT:

[illegible]

PUBLICATIONS POPULAIRES ILLUSTREES, PAPIER PEINT.

[illegible]

AVIS.

J'ai l'honneur de prévenir mes amis et le public [illegible]. VINCENT AICARD, 42, Vieille Levée.

[illegible] E. F. BIGTON, P. MALOCHEE.

Changement de domicile.

Le Dr. Cus. DELERY a transporté son domicile [illegible].

AVIS.

J'informe mes amis et le public que je continue [illegible] ANTOINE GILBERT MARIONNEAUX [illegible] M. EUGENE MARTIN [illegible]. Vve A. G. MARIONNEAUX.

PLACAGES EN ACAJOU.

J'ai en vente un choix de Placages en acajou [illegible]. HENRY T. SHERMAN.

A. BARRAUD,

60, rue de Chartres, en face T. Fryer & Cie

A l'honneur d'informer les dames qu'il vient de joindre à son stock un assortiment complet de [illegible].

Gants Jouvin à $1.

J. C. DENIS,

Négociant-Commissionnaire, RUE SECONDE No 75. Saint-Louis (Mo).

[illegible]

DEPOT DE TAPIS.

28, Rue de Chartres.

[illegible] A. BROUSSEAU & CO.

CORSETS! CORSETS!

No 68, rue de Chartres.

[illegible] F. JAUFFROID.

JOUETS! JOUETS!

[illegible]

FROST & Co,

Rue des Magasins, No 30. Nlle-Orléans.

OFFRENT EN VENTE [illegible]

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

9 décembre 1853.

Après le 2 du courant, les chars [illegible].

JAMES G. [illegible].

Bureau du Recorder du Deuxième District.

Une tasse pour la [illegible]. [illegible] DUBONIER, greffier.

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Le soussigné, importateur d'instruments de musique, [illegible]. T. E. BENOIT, Marchand d'instruments de musique, No 74, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

Avis aux marchands.

Reçu par les navires [illegible]. ANDY GIRARD, No 5, Au premier étage, 29 nov—1m Bienville, entre Chartres et Vieille Levée.

INSTITUT MILITAIRE DU MISSISSIPPI,

PASS CHRISTIAN.

La prochaine session commencera le 2 janvier 1854, époque à laquelle les nouvelles [illegible].

Conditions:

Pour dix mois, le mutité d'avance et le reste à l'expiration du cinquième mois, $300.

Prix en entrant, pour la première session, $25.

[illegible]

A. MELL GREEN, Surintendant.

PORCELAINE, FAIENCE, VERRERIE, &c., USTENSILES DE MENAGE,

No 98—C. CARRERE—No 98.

Encoignure Conti et Madison.

[illegible]

BAZAR DE BELDEN,

RUE DE CHARTRES.

CHAPEAUX CASIMIRE, MATELOT, TAUPE.

CASTOR ET DE VILLE POUR HOMMES.

CHAPEAUX CASTOR, SOIE et CASIMIRE pour GARÇONS.

CASQUETTES POUR ENFANS, grande variété de formes et couleurs.

CHAPEAUX ET CASQUETTES D'ECOLE.

[illegible] Nos 5 et 7, rue de Chartres.

BARILS A MELASSE A VENDRE.

[illegible] P. FLEURY.

ASTROLOGIE.

MADAME ALEXIS, célèbre devineresse [illegible].

ROYALE, MARCHAND TAILLEUR.

[illegible] J. CAMBOURS.

Avis.

[illegible]

MM. WILLIAMSON, BARATIN & Co, ont transporté leur magasin au No [illegible] rue Poydras [illegible].

Changement de domicile.

ANT. GIRAUD, importeur, a transféré son magasin au No 46 de la Vieille Levée, même rue.

B. Toledano & Taylor,

Ont transporté leurs bureaux au No 4, rue de l'Union.

LIBRAIRIE DE FRANKLIN,

No 12, rue St-Pierre, ancienne Fontaine, en face de la place Jackson.

Ouvrages de médecine, livres de lois, livres d'école, ouvrages divers et les dernières publications à bon marché.

Toujours en main et à vendre à la librairie Franklin: [illegible].

Le soussigné achète des livres de seconde main.

JOSEPH COHN, propriétaire.

Hotel de St. Bernard—Lac Borgne.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public [illegible]. MAX TRIN.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. ALEXANDRE LANAUX

A transféré son MAGASIN DE QUINCAILLERIE du No 26, rue Vieille Levée, à l'encoignure des rues CHARTRES et St-PIERRE, ancienne Fontaine, PLACE JACKSON, où il continuera le même genre d'affaires.

Changement de domicile.

B. TALAMON a transporté son magasin et son bureau, du No [illegible] au No 191 rue Royale.

[illegible]

50 barriques [illegible], [illegible] de James Plagniol, [illegible]. B. TALAMON, 191, rue Royale.

CAVELIER & MAXENT,

Rue Royale, No 166,

Importent leurs vins de la [illegible].

Bordeaux! Bordeaux!

En magasin, et à vendre par les soussignés: [illegible]. CAVELIER & MAXENT, 166, rue Royale.

Changement de magasin.

Les soussignés ont transporté leur magasin No [illegible] rue Chartres, au coin de la rue Conti [illegible]. HYDE & GOODRICH, [illegible] Canal et Royale.

BUREAU A LOUER.

Un magnifique bureau, au premier, avec vérandah, situé rue de la Vieille Levée, entre St-Louis et Conti, [illegible]. BERNARD TURPIN, No 122, Vieille Levée.

SALSEPAREILLE—[illegible]. J M CABALLERO, 26 Vieille Levée.